

COMPTE - RENDU
Conseil Municipal de la Commune de
Challes les Eaux (Savoie)
Du 11 août 2009
A 18 h 30
Salle Marcel Fournier

L'an deux mille neuf et le onze du mois d'août, le Conseil Municipal de la Commune de Challes Les Eaux, convoqué le vingt-trois juillet deux mille neuf, par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la salle municipale Marcel Fournier en face de la Mairie, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-les-Eaux.

Vingt-sept conseillers sont en exercice.
 A l'ouverture de la séance, à dix-huit heures trente minutes,

Etaient présents :

Daniel GROSJEAN, Michel ARNAUD, Bernard BILLARD, Roland CASUBOLO, Pierre COLIN, Patrick ESTEVE, Jeannette EXCOFFON, Joëlle FORESTIER, Jean-Yves JACQUIER, Jean-Paul LACROIX, Maurice MEUNIER, Françoise MOIRET, Claude MULLER, Jean-Pierre PASSIN, Chantal SICLARI, Sonia STEBLER, Gisèle TRIBOULET.

Pouvoirs :

Véronique ALESSANDRINI donne pouvoir à Michel ARNAUD, Véronique BOUTEMY donne pouvoir à Patrick ESTEVE, Marilyn SANCHEZ BIZIEN donne pouvoir à Daniel GROSJEAN, Danièle D'AGOSTIN donne pouvoir à Jeannette EXCOFFON, Julien DONZEL donne pouvoir à Claude MULLER, Jacques FERRARIS donne pouvoir à Roland CASUBOLO, Bruno FOREST donne pouvoir à Jean-Yves JACQUIER, Ginette GRUNENWALD donne pouvoir à Bernard BILLARD.

Excusées :

Karima LEGRAND, Marie-Christine LOPEZ.

Secrétaire de séance :

Pierre COLIN.

1) Aménagement du centre ville

a) **Présentation de l'Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre BABYLONE/GINGER,**

Le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'Equipe de Maîtrise d'œuvre pour les travaux publics de la ZAC du centre ville le 10 janvier 2006 sur la base d'un montant estimatif de travaux de 11 500 000 € HT. Il a été ensuite réalisé un Avant projet sommaire.

Après réflexion des élus, un audit a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre dont les conclusions ont été approuvées lors de la réunion du Conseil municipal du 2 juillet 2009.

En conséquence le présent avenant est établi afin de réactualiser les termes du contrat signé le 10 janvier 2006 entre la ville de Challes les Eaux et son équipe de Maîtrise d'œuvre. L'approbation de cet avenant permettra à l'équipe de Maîtrise d'œuvre de poursuivre dès l'été 2009 sa mission de conception du projet d'ensemble d'aménagement de la ZAC.

Eléments de l'avenant :

- Prise en compte du nouveau coefficient de complexité de 0.95, lié à l'allongement de la mission (17 ans au lieu de 5) sur la base du montant de travaux validé fin 2008 à 11 300 000 € HT. soit un total d'honoraires de 1 175 482.49 € HT + 48 000 € HT (mission complémentaire dossier de ZAC)

	Phase 1 – 2010/2011	Phase 2 – 2012/2017	Phase 3 – 2018/2026
Travaux	1 000 000 € HT	3 600 000 € HT	5 500 000 € HT
Honoraires	444 821.82 € HT	308 353.69 € HT	422 306.98 € HT

- Reprise d'une partie des études d'Avant projet sommaire et de la totalité de PRO déjà réalisées, du fait de la modification importante de la redistribution dans le temps et l'espace des travaux d'aménagements en conséquence, y compris redéfinition si nécessaire des prestations envisagées initialement. Seules 18 % des études déjà réalisées sont réutilisables en l'état.
- Besoins ponctuels d'assistance dans le cadre de missions complémentaires.

La proposition d'avenant a été validée en commission d'appel d'offres le 11 Août 2009 à 17 heures.
Le conseil municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'avenant tel que présenté et autorise le Maire à le signer

b) Chargé de mission du démarrage de la ZAC CENTRE VILLE

Il est indispensable qu'un élu soit chargé de mission pour le démarrage de la Zac, interlocuteur entre Daniel GROSJEAN, le Maire, Gérard DURET, le Directeur général des services, BABYLONE/GINGER, l'équipe de maîtrise d'œuvre, Luc PELLET, l'assistant au Maître d'Ouvrage et le Groupe de pilotage.

Le Maire, reste le Responsable, chef du projet de la ZAC du centre.

Le chargé de mission quant à lui suit le déroulement du projet, est présent sur le terrain, sur les chantiers, coordonne, anticipe et travaille en étroite collaboration avec le Maire, le Directeur de la commune et toute l'équipe. Il rend compte au Maire et au Conseil municipal. Il est par exemple l'interlocuteur dans les « solutions tiroirs » au moment de la démolition de bâtiments occupés par les associations.

Le Maire propose Michel ARNAUD en tant que chargé de mission, et Pierre COLIN, adjoint ou suppléant au chargé de mission. Cette proposition est présentée aux élus pour une validation en réunion du Conseil municipal. Accord unanime des élus.

2) Rapport général d'activités de Chambéry Métropole

Le Maire communique au Conseil municipal le rapport général d'activité de Chambéry métropole.

3) Versements de subventions à des associations

A l'unanimité, le Conseil municipal décide

- de verser une subvention de 5 000 € à l'association « Musique cadienne » suite au dernier festival de musique cajun.
- de verser 2 000 € à l'association Troubadour circus à la suite de la fête de la musique du 21 juin 2009.

4) Questions diverses

a) Décision d'augmentation de tarifs de services publics communaux : (1 voix contre, 3 abstentions)

- Centre de loisirs sans hébergement

Activités du mercredi : demi-journée sans repas : 6 € au lieu de 5 €, avec repas : 10.70 € au lieu de 9.70 € - Journée sans repas : 12 € au lieu de 10 €, avec repas : 16.70 € au lieu de 14.70 €.

- Restaurant scolaire

Tarif A : 4.45 € au lieu de 4.25 €, tarif B : 4.80 € au lieu de 4.70 €, tarif C : 5.40 € au lieu de 5.30 €.

b) Décision modificative de crédits nécessaire à l'ajustement de crédit pour les travaux de restructuration de la rue de l'aviation. Ajout d'une participation de Chambéry métropole aux réseaux humides.

Challes les Eaux, le 13 août 2009
Le Maire,
Daniel GROSJEAN,